

CTJ
Conférence TransJurassienne
Rue de la Paix 13
2300 La Chaux-de-Fonds

Lausanne, le 9 février 2011
U:\1p\politique_economique\consultations\2010\POL1095.docx
CWL/naf

Mise en consultation du « Schéma de cohérence des mobilités transfrontalières de l'Arc jurassien franco-suisse »

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 10 décembre 2010 concernant le dossier cité en titre et nous vous en remercions.

Suite à un état des lieux qui a permis de faire ressortir les principaux enjeux en matière de mobilité dans l'Arc jurassien franco-suisse, un certain nombre de choix stratégiques, servant à émettre des propositions concrètes contenues dans le présent schéma, ont été élaborées.

La volonté principale des diverses parties impliquées est de garantir, voire d'améliorer, l'interconnexion des lieux de part et d'autre de la frontière, ainsi qu'entre eux sur un même territoire national. Les annexes au rapport contiennent ainsi de manière détaillée des propositions telles qu'une augmentation de la fréquence du TGV et des lignes de bus entre les localités, ou encore la mise en place de plans de mobilité d'entreprise pour contrer la problématique particulière du trafic transfrontalier.

Vous trouverez ci-dessous nos réponses aux questions posées dans le courrier d'accompagnement.

1. Approuvez-vous le principe et les objectifs généraux du schéma de cohérence des mobilités transfrontalières de l'Arc jurassien ?

Une vision concertée et transfrontalière du territoire permet une approche plus globale ainsi que la création de synergies en matière de mobilité au sein de l'Arc jurassien. Nous approuvons donc les objectifs généraux du présent rapport.

2. Approuvez-vous les choix stratégiques ?

Nous approuvons également les choix stratégiques, notamment généraux, visant à :

réévaluer et mettre à profit l'acquis et les dynamiques engagées

- développer des réponses globales et maximiser les synergies
- développer des solutions mesurées, en adéquation avec la demande de déplacements et en tant que liaisons structurantes d'aménagement du territoire
- s'appuyer sur les dynamiques "nationales" pour constituer une offre traversant la frontière
- développer de solutions souples et aisément évolutives

A l'échelle interurbaine, il conviendra de veiller à ce que les choix, tels que par exemple l'augmentation de la cadence des transports publics entre les pôles, soient économiquement viables et n'engendrent pas de surcoûts disproportionnés. Pour le canton de Vaud, les principes énoncés et les mesures financières proposées ne doivent en aucun cas entrer en concurrence avec des projets d'infrastructure routière et ferroviaire plus urgents et importants, tels que les troisièmes voies routière et ferroviaire entre Genève et Lausanne.

3. Approuvez-vous les mesures proposées et en particulier la priorisation effectuée ?

Oui, dans la mesure où les propositions concrètes, comme par exemple la mise en place de plans de mobilité d'entreprise, ne seront pas imposées par les autorités, mais basées sur une décision volontaire des entités concernées. Dans tous les cas de figure, il conviendra de préférer une démarche et des mesures incitatives plutôt que contraignantes.

De ce fait et hormis les points critiques soulevés dans les réponses ci-dessus, la CVCI approuve le contenu général du présent Schéma de cohérence.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Christine Walter-Luz Sous-directrice